



Soutenu par



## MOTION EUROPE ECOLOGIE LES VERTS LA REUNION EN FAVEUR DE LA MODIFICATION DE L'ATTRIBUTION DES CONTRATS AIDES

Mardi 11 janvier 2011,

**Préambule :** Les gouvernements successifs ont instauré divers contrats aidés, les modifiant au gré des politiques sur l'emploi (CES, CEC, CAE, CAV, CIE, CIVIS, contrats de professionnalisation, CUI...). La politique de l'emploi couvre l'ensemble des secteurs économiques qu'ils soient « marchands » ou « non-marchands » (*principalement les administrations publiques, les collectivités locales ou les associations*)

L'État a désormais un outil qui lui permet **d'agir rapidement, fortement même s'il y met les moyens et de manière quasi-automatique sur l'emploi**. Ce dispositif permet de répondre aux variations conjoncturelles de l'activité et de l'emploi.

Il reste que ces contrats aidés sociaux sont très sensibles et sujets aux accusations de déviations « électoralistes » et au regard des récents articles parus dans les journaux, cette pratique ne doit pas devenir la règle dans notre île. Il faut dire que dans le contexte morose que connaît le département les élus (*toutes collectivités locales confondues*) sont parfois tentés d'utiliser en direction de leurs partisans l'argument « *du contrat aidé comme outil permettant d'obtenir la paix sociale* ». Dans la pratique cela rend parfois très difficile l'organisation sereine, rationnelle et objective des recrutements, **il y a un risque important d'embaucher les plus insistants plus que les plus nécessaires**.

**Contexte :** Nous, membres du Conseil Fédéral Régional Transitoire EELV La Réunion,

- Constatons que **les contrats aidés sont utilisés comme un moyen classique d'occuper « utilement »** une partie du public exclu dans des activités ponctuelles et qui nécessitent peu de qualification **donc d'occulter le fond même du problème;**
- Sommes préoccupés par le message politique qui est véhiculé au sein de la société ou **le citoyen fait facilement le lien entre le droit de vote et obtenir un travail;**
- Tenons à dénoncer de telle pratique, particulièrement pénalisante pour nos concitoyens, confrontés à une crise économique et sociale d'une gravité exceptionnelle (*en particulier chez les jeunes ou le taux de chômage des moins de 25 ans dépasse les 50 %*) ;
- Insistons tout particulièrement sur le fait que, dans un tel contexte, **il convient de maintenir le quota prévu de contrats aidés**, nécessaires à la satisfaction de besoins réels de la population et au maintien de la cohésion sociale ;

**Proposition :** Demandons que, Monsieur Le Préfet de La Réunion s'engage :

- A garantir aux Réunionnais que **l'ensemble des contrats aidés qui sont attribués le soient dans des règles d'équité** aussi bien en direction des personnes que sur l'ensemble des communes de l'île;
- D'étudier la proposition d'EELV La Réunion **pour une attribution transparente des contrats aidés à La Réunion** (proposition dans le document joint);
- D'organiser une table ronde rassemblant tous les partenaires locaux en vue d'étudier l'opportunité de **la création d'un GIP – ESS à La Réunion**
- **De maintenir le volume de contrats aidés de 2010 en 2011 ;**

Pour le CFRT,  
Yvette Ducheman  
Présidente,



Jean Alain Cadet  
Vice-président,

